

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-10-09-00003

Arrêté portant reconnaissance des organismes à
vocation sanitaire OVS pour 2025-2029



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**

**ARRÊTÉ
Portant reconnaissance des Organismes à vocation sanitaire (OVS)
pour la période 2025-2029**

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le livre II du code rural et de la pêche maritime partie législative et notamment l'article L. 201-9 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime partie réglementaire et notamment les articles R. 201-12 à R. 201-23 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2013 relatif au contenu des dossiers de reconnaissance d'un organisme à vocation sanitaire, d'une organisation vétérinaire à vocation technique et d'une association sanitaire régionale conformément aux articles R. 201-14, R. 201-20 et R. 201-26 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le dossier de demande de reconnaissance transmis par la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles d'Île-de-France (FREDON) le 30 juillet 2024 ;

Vu le dossier de demande de reconnaissance transmis par le groupement régional de défense sanitaire des animaux d'Île-de-France (GRDS) le 12 août 2024 ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Île-de-France ;

ARRETE

Article 1er :

Article 1er : Les organismes suivants sont reconnus comme organismes à vocation sanitaire pour la région Ile-de-France dans leur domaine respectif d'activité, animal ou végétal, pour une période de cinq ans.

Cette période prend effet au 1er janvier 2025.

Organisme à vocation sanitaire – santé animale :

Dénomination	Sigle	Siège social
Groupement régional de défense sanitaire des animaux d'Île-de-France	GRDS Île-de-France	418 rue Aristide Briand 77 350 LE MEE SUR SEINE

Organisme à vocation sanitaire – santé végétale :

Dénomination	Sigle	Siège social
Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles d'Île-de-France	FREDON Île-de-France	16 bis rue de Paris 91160 CHAMPLAN

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 09 octobre 2024

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME

